

L'Essentiel

Le magazine de la Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles, Adhésifs et Préservation du bois



fipec

Dossier « Plateforme GFI pour les élections 2012 » : 12 propositions pour l'industrie

ACTUALITÉ

Le SPB rejoint la FIPEC

FOCUS

**Lancement de la
Charte Environnementale**

Actualité..... 3
International..... 6
Environnement..... 7
*Déchets Diffus Spécifiques : projet
d'éco-organisme pour janvier 2012*
Dossier..... 9
*Plateforme GFI pour les élections
2012*
Filières..... 13
• **Peintures**
Bâtiment – Grand Public
Carrosserie
Anticorrosion
Industrie
• **Encres**
Imprimerie et Emballage
• **Colles**
Adhésifs et Mastics
• **Couleurs**
Art, Loisir et Enseignement
• **Préservation du bois**
Matériaux dérivés
Focus..... 15
*Charte Environnementale FIPEC :
l'engagement d'une filière*



Perspectives 2012...

Nous arrivions au bout du tunnel non sans difficultés, et comme pour beaucoup d'autres secteurs la traversée a été douloureuse. Même si les indices sont repassés au vert dans la majorité des secteurs représentés à la FIPEC, les niveaux d'avant crise sont difficiles à retrouver... Et la route reste pleine d'obstacles.

Les perspectives 2012 laissent présager encore quelques turbulences et non des moindres. La situation économique plus favorable au premier semestre 2011 risque de se ternir dans un contexte de crise financière catastrophique en Europe et aux Etats-Unis, qui pèsera forcément sur la consommation et les investissements.

Autre turbulence, les matières premières et leur lot d'incertitudes avec des risques de pénurie pour certaines d'entre elles et des hausses de prix qui ne peuvent s'expliquer que par la spéculation.

La situation politique est également préoccupante dans un environnement international instable qui pèse sur les économies européennes et, par ricochet, sur les entreprises. S'ajoute pour 2012 la complexité du contexte électoral au niveau national. Sur ce point, la FIPEC compte peser de tout son poids en s'alignant dans les rangs du GFI (Groupe des Fédérations Industrielles) pour défendre « la plateforme pour les élections 2012 » auprès des candidats à la Présidence de la République.

12 propositions sont portées pour que l'Industrie retrouve sa place de fleuron de l'économie « réelle » nationale et de levier de croissance pour le pays. Les intervenants à la table ronde de notre Assemblée Générale 2011 sur le thème « Une Industrie performante, innovante, conquérante, humaine : du rêve à la réalité » l'ont démontré et le dossier central de notre magazine le confirme... Sans une industrie forte, il n'y aura pas de solutions politiques, ni de réponses économiques.

Les contre-performances économiques, le déclin de l'export en France, le décalage entre la France et l'Allemagne mis en exergue par Coe-Rexecode et les messages d'alerte des industriels de plus en plus audibles, ont initié un changement en profondeur et durable depuis la crise de 2008. On assiste à une prise de conscience de la classe politique qui a déclenché la tenue des Etats Généraux de l'Industrie, point de départ d'une approche plus favorable à l'Industrie. Nos responsables politiques bénéficient d'un diagnostic clair pour prendre sans plus tarder les mesures appropriées.

La dynamique engagée s'oriente dans le bons sens et la FIPEC sera en première ligne pour soutenir les changements constructifs qui seront proposés en faveur d'une Industrie compétitive et conquérante, incontournables pour relancer la croissance et l'emploi.

Michel Le Tallec
Délégué Général de la FIPEC



- **Directeur de la publication**
Michel Le Tallec
- **Rédactrice en chef**
Dominique Ayoul
- **Reportages et rédaction**
CommLC
- **Photos et illustrations**
FIPEC – O. Gombert – Fotolia – AkzoNobel
- **Conception graphique**
Hervé Carasco
- **Réalisation PAO**
Vincent Lecat
- **Impression**
Imprimerie TAAG

La FIPEC remercie les personnes qui ont collaboré à ce numéro.

FIPEC : 42, avenue Marceau – 75008 Paris

Contact : Dominique Ayoul, Direction des Affaires Economiques et Communication

Tél. : 01 53 23 00 00

E-mail : direco@fipec.org

www.fipec.org



Adhésion d'un 5^e syndicat : le SPB rejoint la FIPEC

En 2011, la FIPEC étend son champ d'intervention en accueillant un 5^e syndicat. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai dernier a approuvé la modification des statuts de la fédération suite à l'adhésion du Syndicat national des industries de la Préservation du Bois et matériaux dérivés (SPB) à effet au 1^{er} janvier 2011. Elle implique l'évolution de la dénomination de la FIPEC qui devient la « Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles, Adhésifs et Préservation du Bois ».

Créé en 1974, le SPB fédère les fabricants « formulateurs » de produits pour la préservation et la protection du bois abattu, brut ou usiné répondant aux normes et directives européennes ainsi que les fabricants de techniques et spécialités pour la lutte anti-termites.

Approuvée à l'unanimité, cette adhésion est un événement important qui contribue à valoriser l'image de la FIPEC, celle d'une organisation performante, solide et représentative avec ses 5 syndicats nationaux.

Mouvements aux Affaires Techniques & Réglementaires

Après 4 ans et demi de collaboration au Département des Affaires Techniques et Réglementaires de la FIPEC, Nadège Gauvin change d'horizon géographique et professionnel. Ingénieur chimiste, elle s'est impliquée efficacement sur de nombreux dossiers complexes, notamment les nanotechnologies, les Déchets Diffus Spécifiques et REACH.

Parmi les temps forts de son action, on peut citer sa contribution en matière de formation sur la réglementation REACH et l'ensemble des travaux relatifs à la mise en place de la filière des Déchets Diffus Spécifiques. Sa dernière mission a été celle d'accueillir et de favoriser



Nadège Gauvin



Clémence Liébert

l'intégration de son successeur, Clémence Liébert, également ingénieur chimiste.

Diplômée de l'Ecole Européenne de Chimie, Polymères et Matériaux de Strasbourg (EPCM) et titulaire d'un doctorat, Clémence Liébert, 28 ans, a acquis une expérience pluriculturelle en France, en Allemagne et au Canada. Depuis le 1^{er} octobre, elle a pris en charge des sujets fondamentaux tels que les Déchets Diffus Spécifiques, les nanotechnologies, les travaux relatifs à la Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau et le CLP, réglementation européenne sur l'étiquetage.

Commission Sociale FIPEC : changement de Présidence

Tayeb Amouri (AkzoNobel France), Président de la Commission Sociale de la FIPEC depuis avril 2001, a présidé sa dernière réunion le 13 septembre. Les Présidents du Conseil d'Administration de la FIPEC, du SIPEV, de l'AFCALE, de l'AFEI, de l'AFICAM, du SPB et l'équipe de la FIPEC se sont joints aux membres de cette commission afin de le remercier chaleureusement pour son investissement auprès de notre profession et lui souhaiter bonne continuation dans ses futurs projets.

Philippe Ronphé (Materis Paints/Groupe Tollens), membre de la Commission Sociale depuis plusieurs années et du Comité Social Parachimie, prend sa succession avec, à ses côtés, Christiane Roblès (Sto/Beissier) en qualité de Vice-présidente.



De gauche à droite : Christiane Roblès, Tayeb Amouri et Philippe Ronphé

Prévention de la pénibilité au travail : la FIPEC est partie prenante dans la négociation de branche

Dans le cadre de la réforme des retraites, entrée en vigueur le 9 novembre 2010, les entreprises d'au moins 50 salariés sont contraintes de négocier un accord d'entreprise ou d'établir un plan d'action sur la prévention de la pénibilité au travail.

Très attendus, deux décrets du 7 juillet 2011, publiés au Journal officiel du 9 juillet, ont précisé les modalités de l'obligation de négocier sur la pénibilité.

Les entreprises non couvertes au 1^{er} janvier 2012 par un accord d'entreprise ou un plan d'action s'exposeront à une pénalité de 1% (maximum) de la masse salariale. Toutefois, les entreprises de 50 à 299 salariés peuvent être exonérées de cette pénalité si un accord de branche étendu a été conclu sur cette problématique rendue d'autant plus complexe en raison de l'hétérogénéité des entreprises à couvrir.

La branche des Industries Chimiques a engagé une négociation à laquelle la FIPEC participe activement en sa qualité de Fédération associée co-signataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC). 3 réunions plénières avec les organisations syndicales se sont tenues au 1^{er} semestre 2011. Elles ont permis d'encadrer, après plusieurs rebondissements, le champ de la négociation et de définir la trame d'un projet d'accord.

La réunion paritaire du 14 septembre, qui avait été précédée de l'envoi d'un projet de texte aux organisations syndicales, s'est soldée par un blocage de la négociation sur le volet « réparation » sur lequel la délégation patronale a toujours refusé de s'engager.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En application de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation de négocier un accord d'entreprise ou d'établir un plan d'action en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Un décret du 7 juillet 2011 (J.O. du 9 juillet) en a précisé le contenu. Les entreprises non couvertes au 1^{er} janvier 2012 par un accord ou un plan d'action s'exposeront à une pénalité de 1% (maximum) de la masse salariale. Un accord-cadre sur l'égalité professionnelle et salariale a été signé le 12 juin 2008 par les organisations patronales de la branche des Industries Chimiques (dont la FIPEC) et 4 organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT-FO). Il a été étendu par arrêté du 21 avril 2009 (J.O. du 29 avril 2009).

Matières premières : la FIPEC, toujours mobilisée

Depuis 1 an, la FIPEC est mobilisée face à la pénurie et à la hausse des matières premières qui frappent durement les industriels. Les syndicats de la FIPEC cherchent à sensibiliser les leaders d'opinion, les pouvoirs publics et les donneurs d'ordre sur la situation préoccupante pour les fabricants de peintures, encres, couleurs, colles et préservation du bois. Une série de 3 communiqués a été diffusée en quelques mois pour lancer des messages d'alerte largement repris dans la presse économique et sectorielle avec la parution d'une quarantaine d'articles.

Prime de partage des profits

Finalement dénommée « prime de partage des profits », cette nouvelle mesure destinée aux salariés des entreprises qui augmentent le dividende par action ou part sociale versé à leurs actionnaires, a été adoptée dans le cadre de l'article 1^{er} de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011 du 28 juillet 2011 (J.O. du 29 juillet 2011), au terme d'un débat controversé. Interférant dans le champ d'une négociation en cours sur le partage de la valeur ajoutée au niveau de l'ensemble des branches professionnelles, le dispositif adopté sera applicable jusqu'au 31 décembre 2013 au plus tard. A cette date, l'intervention d'une loi résultant de cette négociation pourrait être publiée et introduire notamment des adaptations législatives des dispositions visant actuellement la participation et l'intéressement. La FIPEC a adressé à ses adhérents une note de synthèse le 29 juillet à l'appui d'une circulaire interministérielle.

L'argus

Les Echos

EMBALLAGES

Le Journal de l'Automobile

LE MONITEUR

Convention CMR du SIPEV : signature d'un avenant

Poursuivre les démarches engagées dans le cadre de la Convention sur les risques chimiques et CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique) signée en avril 2008 a justifié l'avenant conclu le 14 juin dernier entre le Ministère du Travail, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents et des maladies professionnelles (INRS), l'Union des Industries Chimiques (UIC), l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) et le Syndicat des Industries des Peintures, Enduits et Vernis (SIPEV).

La signature de l'avenant vise également à développer de nouvelles actions dans la continuité des efforts menés depuis 2008. Sensibilisation et diffusion de documents d'information, promotion de la substitution des agents CMR, élaboration d'une méthode d'évaluation des risques, incitation au partage d'expériences, sont quelques uns des engagements pris.



De gauche à droite : Jean-Denis Combrexelle, Directeur Général du Travail ; Jean Pelin, Directeur Général UIC ; Michel Le Tallec, Délégué Général FIPEC ; Stéphane Pimbert, Directeur Général INRS



De gauche à droite : Michel Didier, Pierre Gattaz, Yvon Jacob, Laure de la Raudière, intervenants de la table ronde - Synthèse disponible sur www.fipec.org



Rapport d'activité 2010 disponible sur www.fipec.org

Création d'un organisme européen des entrepreneurs de peinture industrielle



Le 1^{er} septembre dernier, les organisations européennes d'entrepreneurs de peinture industrielle, dont le GEPI (Groupement d'Entreprises de Peintures Industrielles) pour la France, ont conclu un accord de coopération. La nouvelle organisation dénommée Union Européenne des Entreprises de Peinture Industrielle (JEEPI) / European Association of Industrial Painting Contractors (EAIPC) a pour mission de promouvoir et de protéger les intérêts de la filière à l'échelle internationale.

L'Assemblée Générale constitutive à Bruxelles a permis de définir les grands axes de travail. Echange de connaissances et d'informations, réglementation européenne et normalisation ainsi que traitement et réduction des déchets sont quelques uns des sujets au cœur des problématiques du secteur qui seront prioritairement traités.

Journée FIPEC 2011 : sous le signe de l'Industrie

Rendez-vous incontournable, la journée FIPEC s'est déroulée au Pavillon Dauphine, le 25 mai dernier. Cette année encore, l'événement a réuni un très large panel de professionnels des secteurs des peintures, encres, couleurs, colles, adhésifs, mastics et préservation du bois, ainsi que les représentants des pouvoirs publics et d'organisations institutionnelles nationales et internationales. La hausse constante de sa fréquentation confirme l'intérêt à se rassembler pour s'informer, échanger et s'enrichir de nouvelles pistes de réflexion.

En préambule à la « Plateforme GFI pour les élections 2012 » (cf dossier central P.9), la table ronde qui a suivi l'Assemblée Générale a placé l'Industrie avec un grand « I » au cœur des discussions sous le thème « Une industrie française performante, innovante, conquérante et humaine : du rêve à la réalité ? » Elle s'est attachée à décrire la situation industrielle française en apportant le point de vue d'éminents intervenants sur les enjeux et perspectives de l'industrie française et européenne : Michel Didier, Président de Coe-Rexecode ; Pierre Gattaz, Président du Groupe des Fédérations Industrielles (GFI) et de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC) ; Yvon Jacob, Ambassadeur de l'Industrie auprès de l'Union Européenne ; Laure de la Raudière, Député d'Eure et Loir, Vice-présidente de la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale.

Prochaine Assemblée Générale FIPEC, le 6 juin 2012 au Pavillon Dauphine (Paris, 16^e)

Rencontre avec le Commissaire à la Simplification

Le Commissaire à la Simplification chargé, au sein du Secrétariat général du Gouvernement, de veiller à la réduction des contraintes administratives liées aux nombreuses réglementations, était très attendu par le monde de l'industrie. Une délégation de la FIPEC l'a déjà rencontré.



Une fonction née des Etats Généraux de l'Industrie

Visant à promouvoir une large concertation entre les acteurs industriels et à recueillir les contributions du plus grand nombre, les Etats Généraux de l'Industrie ont tracé les grandes lignes d'une politique industrielle et confirmé des mesures fortes. Parmi les plus positives, figurent la réduction des contraintes administratives et l'inflation normative qui pèsent sur les entreprises françaises.

Dans cette continuité, le premier ministre a nommé en novembre 2010 le conseiller d'Etat Rémy Bouchez à la fonction de Commissaire à la simplification. En tant qu'interlocuteur direct des industriels, il a un devoir d'évaluation et de force de propositions :

- Veiller à la qualité des évaluations préalables effectuées par les ministères
- Participer à la recherche de solutions simples dans la mise au point des projets de mesures
- Signaler au cabinet du 1^{er} Ministre les difficultés liées aux réglementations en vigueur.

Simplification de la réglementation : un dossier suivi de près

La profusion des réglementations et des contraintes qui en découle a un impact fort, autant sur les entreprises que sur l'innovation. Pour les secteurs des syndicats



de la FIPEC, les répercussions sont considérables et justifient l'implication forte de la fédération.

Ses missions de représentativité et d'accompagnement sont optimisées par l'entretien de relations étroites avec les pouvoirs publics et instances décisionnaires, sensibilisés aux spécificités des secteurs des peintures, encres, couleurs, colles et préservation du bois.

En novembre 2010, la direction et les techniciens de la FIPEC ont rencontré Laure de la Raudière au terme de sa mission de simplification de la réglementation et d'amélioration de la compétitivité industrielle (interview dans l'Essentiel n°8).

Le 27 juin dernier, la fédération s'est entretenue avec Rémy Bouchez, afin de faire part d'un certain nombre de propositions. Parmi elles, Rémy Bouchez a retenu celle de consulter systématiquement les organisations professionnelles avant tout nouveau projet de texte.



**Fédération Européenne
des Industries des Colles,
Adhésifs et mastics**

Conférence annuelle 2011



Les 15 et 16 septembre derniers, s'est tenue la conférence annuelle FEICA à Valence en Espagne. Depuis 40 ans, c'est le rendez-vous incontournable de l'industrie des colles, adhésifs et mastics. Cette année, près de 300 professionnels ont échangé sur des sujets aussi variés que l'approvisionnement des matières premières, le bilan du marché européen et mondial, les innovations technologiques, le développement durable...

WAC 2012

La FEICA est en charge de l'organisation de la conférence Mondiale Colles et Adhésifs (WAC), du 18 au 21 Septembre 2012 à Paris. Organisé tous les 4 ans en alternance avec l'Europe, les USA et l'Asie, cet événement est l'un des plus importants de la filière. Tous continents confondus, il attire plus de 800 délégués parmi les formulateurs, fournisseurs de matières premières et services, scientifiques, législateurs de l'UE et utilisateurs en aval.

La conférence « Créons le futur » vient fournir des solutions multi-perspectives à l'industrie et promouvoir le dialogue entre toutes les parties prenantes. 4 grands chapitres seront traités sous différents angles :

- Réglementation et normalisation : vers plus de cohérence et d'harmonie
- Développement durable et environnement
- Sécurisation des approvisionnements en énergie et matières premières
- Création de valeurs : esprit d'entreprise, esthétique et technologie

En tant que membre du comité de pilotage, présidé par Jean-Marc Barki (Président de l'European Business Board, FEICA), la FIPEC, représentée par Michel Le Tallec et Jérôme Des Buttes (adhérent AFICAM), s'implique dans l'organisation.



**Conseil Européen
de l'industrie des
Peintures, Encres
d'imprimerie et
Couleurs d'art**

Assemblée Générale 2011 : le CEPE a 60 ans

A Dublin, s'est déroulée l'Assemblée Générale du CEPE les 5, 6 et 7 octobre derniers sur le thème « Identifier et définir les stratégies en matière de développement durable ». Cette édition avait un caractère particulier puisqu'elle célébrait les 60 ans du Conseil Européen. Elle est restée fidèle à sa vocation initiale de créer une organisation forte et représentative des industries des peintures, encres d'imprimerie et couleurs d'art au sein de l'UE.

Workshop 2011

Bilan des sujets d'actualité et des prises de position, le Workshop CEPE 2011, les 28 et 29 avril derniers, a été un moment privilégié d'échanges pour les associations nationales membres. La FIPEC a présenté ses travaux sur le développement durable et en particulier sa Charte Environnementale qui a été accueillie avec beaucoup d'intérêt tout comme le film peintures du SIPEV, initiative inédite. Un bilan a également été fait sur les travaux autour de la mise en place de la réglementation sur les déchets diffus spécifiques et les nanomatériaux.



**International
Paint and
Printing Ink
Council**

19^e réunion annuelle

La conférence annuelle 2011 IPPIC s'est déroulée à Amsterdam les 23 et 24 juin derniers.

Lors de cette conférence internationale, la France, représentée par la FIPEC, a fait valoir son leadership dans le domaine des nanotechnologies par son implication à tous les niveaux de la normalisation : locale (France : AFNOR), régionale (Europe : CEN), globale (Monde : ISO). L'objectif de la FIPEC est d'intervenir dans les définitions et la terminologie relatives aux nanotechnologies, termes repris par de nombreuses législations en projet.



**Association
Européenne des
fabricants d'encres
d'imprimerie**

Pénurie des matières premières : nouvelle alerte des fabricants

Avec la raréfaction des ressources, les coûts des matières premières atteignent des records. Les fabricants européens sont préoccupés par les hausses extravagantes des prix de ces matières et la longueur des délais d'approvisionnement, directement liées à l'accroissement mondial de la demande et aux réductions significatives des capacités de production.

« La plupart des matières premières courantes sont touchées, dont certaines incontournables comme le dioxyde de titane et la colophane », **Martin Kanaert, Délégué Général EuPIA.**

Pour sensibiliser les pouvoirs publics, donneurs d'ordre et leaders d'opinion, l'association européenne a diffusé un communiqué de presse relayé en France et dans tous les pays européens.



Eurocoat 2011 : la chimie du végétal à l'honneur

Après une édition 2010 à Gênes en Italie, le salon Eurocoat s'est tenu pour la première fois à Paris, à la Grande Halle de la Villette, du 27 au 29 septembre. En cette année internationale de la Chimie, le thème du congrès, organisé conjointement avec l'AFTPVA (Association Française des Techniciens des peintures, Vernis, Encres d'Imprimerie, Colles et Adhésifs) a été consacré à la Chimie du végétal et ses perspectives. Le sujet avait été traité en 2010 lors de la journée FIPEC, sous le titre « Vers une utilisation responsable des produits biosourcés ».

Les perspectives, les valeurs ajoutées et les opportunités mises en exergue par les experts participant à la table ronde, avaient retenu toute l'attention et suscité l'intérêt des industriels et invités présents.

Déchets Diffus Spécifiques : projet d'éco-organisme pour janvier 2012

Depuis la parution de l'Article légiférant sur la gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) en décembre 2008, la filière s'organise progressivement. En vue de la création d'un éco-organisme pour 2012, la mission de préfiguration a été mise en place. Le SIPEV et l'AFICAM sont au centre des décisions.

Conformément à l'Article L.541-10-4 du Code de l'Environnement « A compter du 1^{er} janvier 2011, toute personne physique ou morale qui fabrique, importe ou introduit sur le marché national des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement est tenue de prendre en charge, ou faire prendre en charge par des sociétés spécialisées, techniquement et financièrement la collecte et l'élimination des déchets ménagers desdits produits (contenants et contenus)... ».

Ce nouveau cadre législatif qui transfère la responsabilité de la gestion des déchets des collectivités vers les metteurs sur le marché (les producteurs, d'une part, et les distributeurs, d'autre part, pour la mise sur le marché des produits à marque de distributeur MDD), concerne les déchets ménagers de peintures, de colles, de mastics, d'enduits mais aussi de solvants, d'acides, de produits phytosanitaires et d'engrais. 70% du volume de ces déchets sont issus des peintures et colles.

La notification européenne du projet de décret d'application de l'Article s'est terminée le 23 mai. Le projet de texte doit désormais passer en Conseil d'Etat à l'automne et être publié consécutivement.

Selon le principe de REP (Responsabilité Elargie du Producteur), le metteur sur le marché concerné a le choix entre deux options pour répondre à ses obligations :

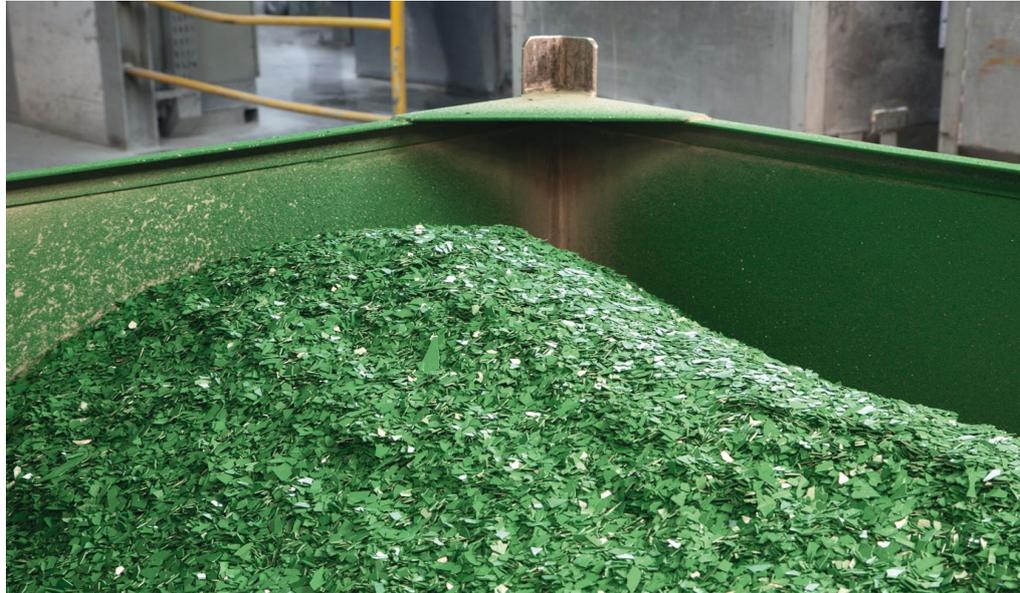
- Mettre en place un système individuel approuvé par les pouvoirs publics
- Contribuer auprès d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics

Ainsi, au moins un système collectif et un éco-organisme doivent être agréés pour 2012 et permettre aux metteurs sur le marché de s'orienter vers une solution individuelle ou collective.

Mission de préfiguration

Dans cet objectif, une mission de préfiguration est menée depuis mars 2010 par les principaux syndicats concernés parmi lesquels le SIPEV et l'AFICAM aux côtés des représentants de la distribution dont la FMB, la FCD et la FND. La finalité est de monter une filière collective de gestion des DDS, placée sous la responsabilité d'un éco-organisme gouverné par les metteurs sur le marché eux-mêmes. L'éco-organisme est chargé de mutualiser les financements des entreprises pour les reverser aux collectivités et aux entreprises de collecte et de traitement.

Leurs secteurs pesant plus de 40% des coûts de la filière DDS, le SIPEV et l'AFICAM sont



pleinement impliqués dans la création de la filière (cf Essentiel n°8 et 9). Complexe et avec des répercussions économiques importantes pour les entreprises, ce nouveau système mobilise les deux syndicats qui veillent à optimiser la filière techniquement et économiquement. Les premières estimations ont montré que le coût pour une entreprise pourrait représenter jusqu'à 5 fois le coût de la contribution Eco-Emballages. Le coût global de la filière s'élèverait à environ 60 M€ en 2014.

Le compte à rebours est en marche

Au regard du calendrier prévisionnel de publication des textes par le Ministère, les metteurs sur le marché se doivent d'être prêts à répondre à leurs obligations dès janvier 2012. Au moins une solution collective doit alors exister pour les metteurs sur le marché. La création d'une société éco-organisme est donc en cours, habilitée à faire une demande d'agrément suite à la publication du décret. A cet effet, les entreprises concernées du SIPEV et de l'AFICAM ont été appelées à participer à la création de cette société, sous forme de SAS.

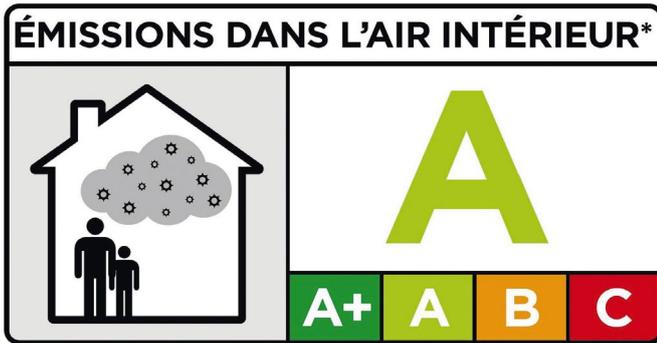
Pour plus d'information : www.filiere-dds.fr

Au-delà de l'Atlantique, des filières opérationnelles...

D'ores et déjà, des filières de gestion des déchets de peintures sous la responsabilité des producteurs existent au Canada et plus récemment dans l'Oregon. Le programme mis en place dans l'Oregon grâce à la participation proactive de ACA (American Coatings Association) a été approuvé par les pouvoirs publics mi-2010. Au cours de l'exercice 2010-2011, la société PaintCare a collecté environ 2,4 kt de déchets de peintures dans l'Oregon avec un coût global d'environ 2,3 M€ (source : rapport d'activité PaintCare 2011). 57% des déchets de peintures hydrodiluable collectés ont été recyclés.

Réglementation sur l'étiquetage

A partir du 1^{er} janvier 2012, les dispositions du décret s'appliquent. Toutefois, ces dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2013 aux produits mis à disposition sur le marché avant cette date.



Étiquette indiquant le niveau d'émission en polluants volatils du produit, disponible également en noir et blanc. Ces modèles sont téléchargeables sur : www.developpement-durable.gouv.fr/Chapitre-1-Mode-d-emploi-de-1.html

Fruits de la Loi Grenelle 1 (n° 2009-967 du 3 août 2009) et de la Loi Grenelle 2 (n° 2010-788 du 12 juillet 2010), le décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 puis l'arrêté du 19 avril 2011 précisent les règles d'étiquetage des produits de construction et de décoration. Les fabricants auront l'obligation d'apposer une étiquette sur le produit ou son emballage indiquant ses caractéristiques d'émissions, une fois mis en œuvre, en substances volatiles polluantes.

Le niveau d'émission du produit sera indiqué par une classe allant de A+ (très faible émission) à C (forte émission).

Sont concernés par cette nouvelle réglementation, les revêtements de sol, mur ou plafond, les cloisons et faux plafonds, les produits d'isolation, les portes et fenêtres, les produits destinés à la pose ou la préparation des produits mentionnés précédemment, lorsqu'ils sont destinés, exclusivement ou non, à un usage intérieur.

Création d'un groupe de travail

En appui de la mise en application de cette nouvelle réglementation, la FIPEC a créé un groupe de travail réunissant des adhérents FIPEC et des laboratoires. L'objectif de ces travaux est d'évaluer et, si nécessaire, d'apporter des précisions dans l'application de la série de normes relatives à l'évaluation des émissions dans l'air intérieur. Il est primordial d'avoir le moins d'incertitudes possible sur les mesures effectuées et d'obtenir des résultats comparatifs entre laboratoires afin d'éviter des étiquetages non conformes lors de contrôles, sur la base de mesures d'émission divergentes.

Surenchère des réglementations : la FIPEC se mobilise

La surenchère des réglementations relatives aux mélanges étant un obstacle majeur pour les industriels, la FIPEC se mobilise. En particulier, elle s'active au sein des institutions consultatives, tel le GFI, et s'efforce d'intervenir auprès des instances administratives et politiques.

Après sa rencontre avec Laure de la Raudière chargée de la Mission de simplification de la réglementation et de l'amélioration de la compétitivité industrielle, une délégation de la FIPEC s'est rapprochée du Commissaire à la simplification.

Lors de l'entrevue avec Rémy Bouchez, le 27 juin dernier, une série de sujets réglementaires, notamment ceux touchant aux mélanges, lui a été présentée. Le Commissaire a alors proposé de consulter la FIPEC sur les textes qui lui seront soumis et qui touchent les secteurs des peintures, encres, couleurs, colles, adhésifs et préservation du bois. Parmi les sujets évoqués :

- L'interdiction d'utiliser des biocides
- L'interdiction d'utiliser certaines substances (CMR)
- Les limites françaises pour le formaldéhyde (modification de la classification)
- La qualité de l'air intérieur
- La déclaration des mélanges (projet de décret toxicovigilance ; projet de décret déclaration nanos)
- Le projet de déclaration environnementale
- Le projet d'affichage environnemental

La volonté gouvernementale, les initiatives post Etats Généraux, les enjeux industriels placés au cœur des débats électoraux... plusieurs facteurs encourageants laissent espérer une amélioration de la situation. La mobilisation et la vigilance des fédérations industrielles, qui sont forces de propositions, sont plus que jamais indispensables.



« Plateforme GFI pour les élections 2012 » Le pacte des industriels en 12 propositions

Fédérés autour du GFI, les industriels veulent passer un pacte avec chacun des candidats aux élections présidentielles. Le futur Président doit s'engager pour permettre à l'industrie française d'exploiter tout son potentiel. L'enjeu n'est pas seulement de soutenir un secteur mais de permettre au pays de renouer avec la croissance et de créer des emplois car sans une industrie forte, pas de solutions politiques ni de réponses économiques.

La « Plateforme GFI pour les élections 2012 » soumet 12 propositions pour remplir le pacte que la FIPEC soutient pleinement.

GFI

GRUPE DES FÉDÉRATIONS INDUSTRIELLES

Lors de sa table ronde annuelle organisée en mai dernier et titrée « Une industrie performante, innovante, conquérante, humaine : du rêve à la réalité », la FIPEC a anticipé le sujet. Elle a réuni des personnalités de premier plan dans l'industrie que sont Michel Didier, Président Coe-Rexecode, Pierre Gattaz, Président du GFI et de la FIEEC, Yvon Jacob, Ambassadeur de l'Industrie auprès de l'Union européenne et Laure de La Raudière, Député d'Eure-et-Loir, Vice-présidente de la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale. Avec un diagnostic argumenté, chacun dans son domaine a démontré la nécessité de soutenir un pôle de croissance national puissant aujourd'hui entravé... « *Soyons pessimistes dans le diagnostic pour être optimiste dans l'action* », disait **Michel Didier**.

Le Président du GFI, **Pierre Gattaz**, défendait l'idée que « *nous sommes les créateurs du futur, le socle de l'économie française... les joyaux de la couronne* ». Pour que la France reste l'une des 5 ou 6 grandes puissances industrielles mondiales, le GFI apporte 12 propositions concrètes avec son pacte de l'industrie pour la croissance et pour l'emploi. Elles ont pour objectif de « relancer une ambition nationale pour l'industrie et les services ; de libérer la croissance ; de redresser la compétitivité du site de production France et de consolider l'emploi industriel dans les territoires »*. « *Le Pacte pour l'Industrie, pour la Croissance et pour l'Emploi donne une réalité au thème de notre table ronde puisqu'il s'agit de passer du rêve à la réalité pour une industrie que nous voulons performante, innovante, conquérante et humaine* », **Michel Dufour**, Président de la FIPEC et membre du Conseil d'Administration du GFI.

A l'aube de la révolution industrielle du XXI^e siècle

« L'industrie et les services associés continueront, dans les décennies à venir, à contribuer de façon décisive à la production de biens, de services, de



solutions répondant aux nouveaux besoins sociétaux ainsi qu'à la prospérité et au niveau de vie de tout grand pays développé.

Au cours des 20 dernières années, la France a fait la douloureuse expérience de négliger les activités et les entreprises industrielles situées sur le territoire. Il en est résulté un déclin industriel prononcé, que nul autre grand pays en Europe n'a connu avec une telle ampleur et une telle intensité »*. « *L'ouverture des marchés, des frontières aux produits du monde entier est positive pour l'Europe mais la réciprocité ne s'est pas forcément opérée. Nous devenons de grands importateurs qui reçoivent plus qu'ils n'envoient* », commentait **Yvon Jacob** lors de la table ronde FIPEC.

« Révélé par la crise financière et économique de 2008, le déclin industriel a provoqué un choc salutaire dans l'opinion publique et chez les décideurs politiques.

Il a notamment déclenché Les États Généraux de l'Industrie (EGI) convoqués à l'automne 2009 (.../...) en faveur de la compétitivité industrielle. Le GFI a établi la feuille de route destinée à relancer l'industrie/services en France, qui fixe des objectifs ambitieux à l'industrie pour 2015 et définit les moyens conjugués à mettre en œuvre entre le secteur privé et les pouvoirs publics pour :

- Stopper le déclin industriel
- Retrouver le chemin du développement en France des activités de production
- Redonner confiance aux entrepreneurs et investisseurs nationaux et étrangers sur l'attractivité du site France
- Installer durablement une Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) chargée de placer l'industrie au rang des priorités du Gouvernement, de veiller à l'application d'une nouvelle politique industrielle, d'imaginer l'avenir et de le construire, de définir une ambition pour chaque filière jugée stratégique, et d'éclairer les choix du Gouvernement pour l'industrie »*.

La CNI est une initiative historique dont l'intérêt principal et l'originalité est d'associer, sous l'autorité du Premier Ministre, les représentants de l'industrie, les organisations syndicales de salariés, les représentants de l'État et des Parlementaires. Elle joue déjà un rôle actif mais le Gouvernement doit lui donner des moyens à la hauteur de son ambition.

Note de lecture :

* Extrait « Plateforme GFI pour les élections 2012 »

Des résultats concrets

« L'impulsion politique décisive donnée par le Président de la République a été suivie en 2010 par le lancement d'un emprunt de 35 milliards d'euros consacrés à des dépenses dites « d'avenir » dont près de 40 % sont destinées à accompagner des projets majeurs pour le développement industriel durable. Une nouvelle politique pour l'industrie est ainsi lancée et se conjugue avec des décisions tout aussi essentielles pour conforter l'industrie localisée en France : le développement des pôles de compétitivité, le nouveau et efficace Crédit d'Impôt Recherche (CIR), la suppression de la taxe professionnelle, la création d'un fonds souverain (FSI) pour conforter des entreprises industrielles stratégiques, l'impulsion déterminante donnée à OSEO pour financer l'innovation et le développement des PME et des ETI »*.

Egalement, la mission confiée à Mme de La Raudière « simplification de la réglementation et amélioration de la compétitivité » est une initiative majeure suite aux Etats Généraux de l'Industrie pour lever des freins au développement industriel. « *Il n'y a pas de raisons que la France applique des réglementations plus dures que ses voisins européens. (.../...) L'idée est de mettre en place une sorte de processus qualité sur la réglementation. (.../...) Ma volonté était de fournir des propositions directement applicables* », expliquait **Laure de La Raudière** à la table ronde FIPEC.

Un virage stratégique a été pris depuis la crise de 2008, et grâce au soutien du Gouvernement,

une nouvelle dynamique industrielle est mise en mouvement. Il est essentiel qu'elle soit entretenue et confortée par les équipes politiques qui suivront les élections présidentielles et législatives de 2012 »*.

... sans une industrie forte, pas de solutions politiques ni de réponses économiques.

« Les industries localisées en France se trouvent à la croisée de deux chemins : celui du lent déclin observé entre 2000 et 2010 et celui du rebond, attendu et espéré. A 16 % du PIB marchand du pays, l'industrie ne doit pas descendre encore plus bas (.../...) ».

Le GFI considère que le scénario du rebond de l'industrie en France est possible à un horizon mesurable de 3/5 ans car une dynamique favorable au rebond est présente (... /...). S'il se confirmait, la croissance française pourrait gagner entre 0,5 et 1 point de PIB par an, par rapport au scénario prévisionnel. Or, + 0,5 / + 1 point de PIB par an, c'est entre 12 et 25 milliards d'euros de valeur supplémentaire créée sur le territoire national. C'est l'équivalent de 250 à 500 euros de pouvoir d'achat en plus par ménage, c'est entre 2 000 et 4 000 euros de dette publique en moins pour chaque citoyen, c'est enfin 150 000 emplois supplémentaires par an »*.

Note de lecture :

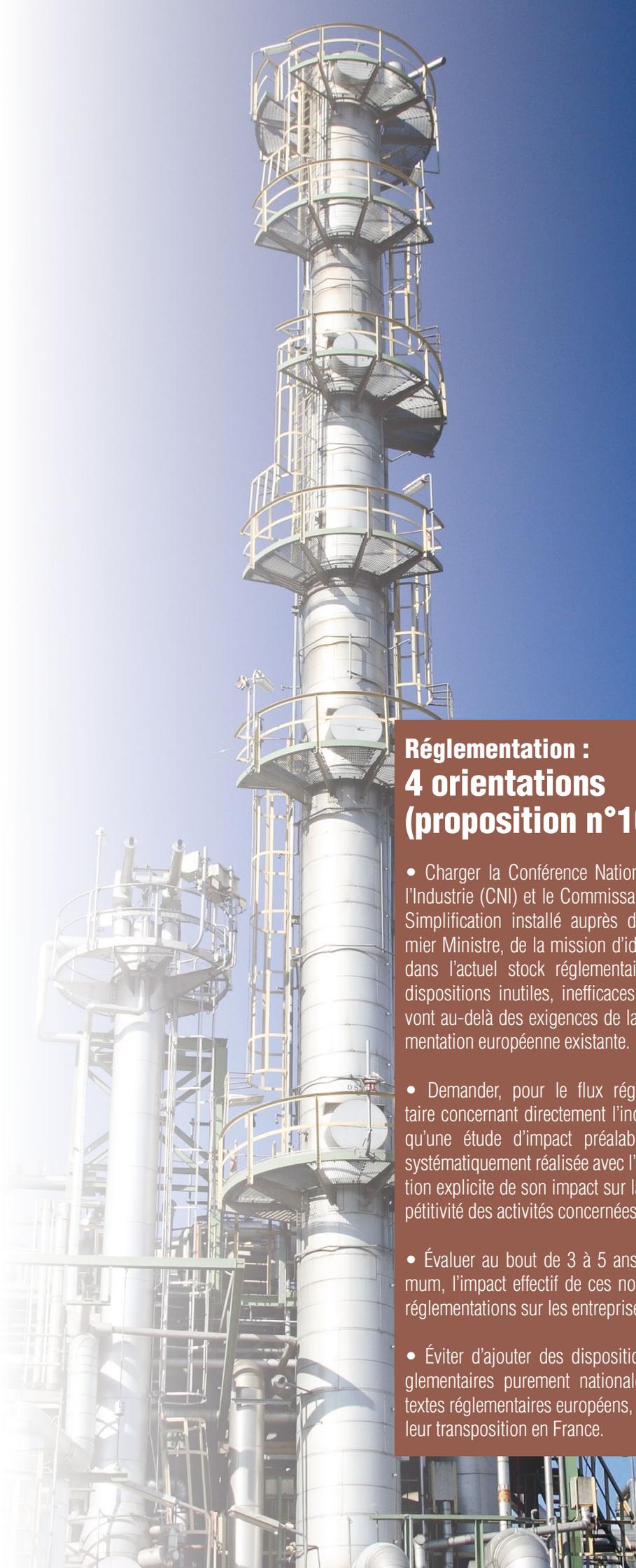
* Extrait « Plateforme GFI pour les élections 2012 »

10



12 propositions du GFI pour un nouveau pacte pour l'industrie, la croissance et l'emploi

- 1. Impératif national** : restaurer l'équilibre des finances publiques pour libérer la croissance, soit « Déficit Zéro » en 2016.
- 2. France et industrie** : placer l'industrie au cœur des grandes politiques publiques pour la croissance et l'emploi ; créer/développer des filières stratégiques fondées sur les marchés du futur répondant aux nouveaux besoins sociétaux.
- 3. Europe industrielle** : conforter la compétitivité de l'industrie européenne ; organiser la surveillance du marché unique ; garantir la réciprocité et la loyauté dans l'accès aux marchés des pays tiers.
- 4. Ambition pour l'industrie** : relancer une ambition industrielle pour le pays avec une organisation et une gouvernance assurant cohérence et qualité dans les politiques décidées et dans leur exécution.
- 5. Financement de la protection sociale et fiscalité** : assurer par la fiscalité (TVA et CSG) le financement de la protection sociale relevant de la solidarité nationale (famille et assurance-maladie).
- 6. Recherche et innovation** : pérenniser le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ; créer un Crédit d'Impôt Innovation (C2I) pour les PME et les ETI.
- 7. Impôt sur les sociétés (IS)** : moduler le taux de l'IS en fonction de l'affectation du résultat de l'entreprise.
- 8. Financement de l'industrie** : orienter l'épargne longue des Français vers les PME/ETI.
- 9. Qualité** : lancer un plan d'actions ambitieux (3/5 ans) au service de la Qualité et de l'Excellence opérationnelle.
- 10. Réglementation** : simplifier et stabiliser toutes les composantes de la réglementation.
- 11. Fléxisécurité** : gérer l'effectif de l'entreprise au plus près du cycle d'activité, tout en sécurisant les parcours professionnels.
- 12. Formation** : promouvoir l'apprentissage et la formation en alternance.



Réglementation : 4 orientations (proposition n°10)

- Charger la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) et le Commissaire à la Simplification installé auprès du Premier Ministre, de la mission d'identifier dans l'actuel stock réglementaire, les dispositions inutiles, inefficaces et qui vont au-delà des exigences de la réglementation européenne existante.
- Demander, pour le flux réglementaire concernant directement l'industrie, qu'une étude d'impact préalable soit systématiquement réalisée avec l'indication explicite de son impact sur la compétitivité des activités concernées.
- Évaluer au bout de 3 à 5 ans maximum, l'impact effectif de ces nouvelles réglementations sur les entreprises.
- Éviter d'ajouter des dispositions réglementaires purement nationales aux textes réglementaires européens, lors de leur transposition en France.



Pierre Gattaz

Entretien avec le Président du GFI pour comprendre l'enjeu du nouveau pacte, la position et les attentes des industriels français.

Quels sont les fondements du Nouveau Pacte ?

Notre pays doit pouvoir compter sur une Industrie forte, innovante, conquérante. Le respect des hommes et des femmes, la responsabilité face aux enjeux sociaux et environnementaux, la culture de la recherche, de l'innovation, du progrès, le goût et la passion du travail bien fait, la volonté de se projeter à l'international, sont quelques unes des valeurs fondamentales du Nouveau Pacte pour l'Industrie, l'Emploi et la Croissance.

Quelle est l'ambition de la Plateforme GFI pour les élections 2012 ?

Relancer l'industrie doit être une priorité pour le Gouvernement. L'ambition industrielle n'est possible pour la France que si toutes les volontés de progrès sont rassemblées autour du Nouveau Pacte.

Quelles sont les motivations des industriels exprimées par le GFI ?

Porter haut les couleurs du renouveau industriel, de la croissance et de l'emploi durable pour la France est la principale motivation. Les entreprises au sein du GFI entendent préserver, promouvoir et développer le patrimoine industriel français.

Quelles sont les recommandations du GFI vis-à-vis des candidats aux élections présidentielles ?

Dans la perspective électorale de 2012, le GFI recommande de privilégier l'audace, l'ambition et la fierté, trois valeurs fortes de l'industrie.



Michel Dufour

Michel Dufour

Entretien avec le Président de la FIPEC et membre du conseil d'administration du GFI. Il mesure la portée du Nouveau Pacte sur les industries des peintures, enduits, vernis, encres, couleurs, colles, adhésifs, mastics, protection du bois, et permet de comprendre l'implication de la fédération.

Qu'attendez-vous du Pacte GFI pour l'industrie ?

L'ensemble des secteurs de la FIPEC voit enfin ses indices de croissance repasser au vert même si les niveaux d'avant-crise ne sont pas atteints. Des perspectives d'évolution se profilent donc pour nos industries mais à condition de limiter les obstacles et de nous donner un peu d'oxygène. Si l'on veut que l'industrie ait les moyens de poursuivre une démarche responsable, autant sociale, économique qu'environnementale, soutenir les propositions du GFI est une absolue nécessité.

Quelle est la position de la FIPEC vis-à-vis du Pacte ?

La FIPEC et ses syndicats sont pleinement solidaires de la plateforme GFI pour les élections 2012 et soutiennent l'ensemble des propositions émises. « Besoin d'Air 2 », le livre du MEDEF, qui paraîtra début 2012 et auquel nous avons contribué, va précisément dans le même sens. Le pacte rejoint mes convictions personnelles pour que la France retrouve son niveau industriel. Il cadre avec ma vision des actions à mener pour préparer notre avenir à court et moyen terme.

En rapprochant les propositions du GFI des secteurs de la FIPEC, comment redresser la compétitivité du site de production France ?

En matière de compétitivité, l'une des 5 recommandations du GFI est particulièrement importante pour les secteurs de la FIPEC, caractérisés par leur haute technologie et la diversité des entreprises représentées. Ainsi, accroître l'intensité de la Recherche et du Développement, de la technologie et de l'innovation des entreprises françaises, pérenniser le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et construire un Crédit d'Impôt Innovation (C 2 I) agissent directement sur le facteur déterminant de notre pérennité et notre développement.

Comment libérer la croissance dans les secteurs de la FIPEC ?

La deuxième proposition du GFI est une solution adaptée à nos secteurs. Elle montre la nécessité de « considérer et traiter les activités industrielles européennes

comme stratégiques par l'Union européenne ; de donner la priorité à la compétitivité France/Europe vis-à-vis du reste du monde ». Considérant ses fonctions de protéger, d'embellir, d'assembler et d'imprimer, notre production participe à tous les défis industriels. Le savoir-faire national et européen dans ce domaine est avéré et doit être défendu car il est stratégique et apparaît comme un levier de croissance. La troisième proposition est également cruciale car elle invite à poursuivre les réformes structurelles visant à libérer la croissance et lever les multiples obstacles dont la sur-réglementation qui est particulièrement oppressante dans les secteurs de la FIPEC.

Quelles sont les solutions pour mieux réglementer et alléger le fardeau réglementaire ?

Elles tiennent dans les 4 orientations de la dixième proposition (cf encadré P.11) et s'inscrivent précisément dans les propres démarches de la FIPEC. La rencontre avec Madame le Député, Laure de La Raudière, dans le cadre de sa mission (cf interview dans l'Essentiel n°9) et l'entretien avec le Commissaire à la simplification (cf rubrique « actualité ») pour émettre des propositions concrètes visaient à remplir les objectifs des orientations du GFI au bénéfice de nos secteurs.

Les propositions en matière de formation ont-elles un impact sur les secteurs FIPEC ?

Le manque de personnel qualifié peut être effectivement marqué dans certains de nos secteurs et d'une façon générale l'industrie suscite moins de vocations. Pourtant, nos métiers sont passionnants, variés et présentent des débouchés souvent insoupçonnés et sous-estimés. Sans, bien sûr, créer un surcroît de réglementations et de contraintes, mettre en place les conditions nécessaires au développement de l'apprentissage et de la formation en alternance ne fera que soutenir nos propres initiatives dont la formation est un axe majeur.

Quelle est pour vous la mesure d'urgence à prendre pour les secteurs de la FIPEC ?

L'urgence est de mettre la France au même niveau que les autres pays européens en abolissant les mesures d'exception, notamment d'un point de vue réglementaire. On ne peut pas à la fois vouloir développer l'industrie et alourdir les contraintes, en particulier le coût du travail, qui nous pénalisent face à nos partenaires. Nous n'avons pas attendu le Grenelle Environnement pour avancer dans une démarche éco-responsable et nous continuerons. Seulement, pour réussir, le gouvernement doit nous accompagner dans cet esprit sans nous pénaliser au risque de déclencher un effet contraire au Grenelle et d'aller à l'encontre des Etats Généraux de l'Industrie. La pertinence des 12 propositions de la plateforme GFI est d'apporter des leviers de croissance en trouvant un équilibre raisonnable et raisonné entre les paramètres sociaux, environnementaux et économiques de l'industrie (maintien de l'emploi, financement des investisseurs, prospérité...).

12





Double mandat

Antoine Jalenques de Labeau, Directeur Général de la société INX International France, a été élu Président Adjoint de la FIPEC et Président de l'AFEI lors des assemblées générales du 25 mai dernier. Il succède à Louis-Philippe Reynaud au sein de la fédération et à Loïc de Surville à la présidence de l'Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie.



Nouveau Président

Christian Klopfenstein, Vice-Président pour l'Europe du Sud de la société BOSTIK, filiale du groupe TOTAL et parmi les leaders du marché mondial des adhésifs, a été élu Président de l'AFICAM lors de son Assemblée Générale le 25 mai 2011. Il remplace Jacques Guyot (GEB), à la présidence depuis 2009.



Refonte du site Internet

L'adhésion au sein de la FIPEC du Syndicat national des industries de la Préservation du Bois et matériaux dérivés (SPB) marque une nouvelle ère. Le site Internet, en cours de refonte, témoignera de la volonté des adhérents de donner une nouvelle dynamique à leur organisation par l'action et la communication. L'enjeu pour les adhérents est de renforcer le poids d'un secteur de niche mais pourtant primordial dans la construction où le bois redevient de plus en plus plébiscité. Ses vertus d'authenticité, esthétiques et écologiques en font un matériau tendance qu'il convient de traiter et de préserver des termites. Les industries adhérentes au SPB apportent les solutions techniques et technologiques pour préserver le bois dans une démarche responsable. Elles privilégient l'innovation certifiée et normalisée dans le respect de l'environnement. L'objectif du site, au-delà de faciliter l'accès à l'information des adhérents, est de renforcer la visibilité du SPB et de ses messages, en particulier vers la cible des professionnels de la construction pour les sensibiliser à l'utilisation du bois traité. Il s'inscrit dans le cadre plus général de la refonte des sites FIPEC et AFICAM et de la création du site SIPEV.



Site Internet dans sa version actuelle

Opération « Print Power »

La campagne européenne de communication et de promotion du support imprimé « Print Power » se poursuit avec notamment une nouvelle campagne en France dont l'AFEI est partenaire. Une première vague de diffusion a été lancée début 2011 auprès

— **Gagner** —
grâce **au**
papier et **à**
l' **imprimé**

de 33 000 décideurs, sous la forme de mailings et d'insertions publicitaires. Une deuxième vague va être engagée au cours du dernier trimestre 2011. Le principe est d'inciter, via les annonces insérées dans la presse magazine, à se connecter sur Internet pour participer à un jeu concours primé. Les internautes sont orientés vers un site Internet hébergé par l'Association Culture Papier sensibilisant sur les vertus environnementales du support papier. La campagne « PrintPower » fait ainsi la démonstration de la complémentarité des supports électroniques et des supports papier. Elle crée une communication dynamique attractive tout en renforçant la visibilité des messages.

www.printpower.fr

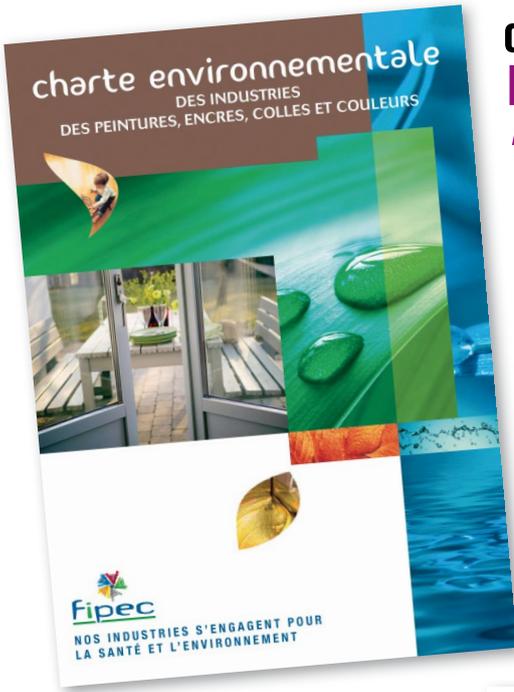


www.aficam.fr : nouveau site bientôt en ligne

Renforcer la visibilité et l'image de marque de l'AFICAM, consolider sa position dans le secteur, faciliter l'accès à l'information aux adhérents et aux interlocuteurs de l'association et faire valoir la technicité de colles, adhésifs et mastics, sont les principaux objectifs du nouveau site Internet dont le lancement est prévu en fin d'année.

Un membre de l'AFICAM présent au G20 Young Entrepreneur Summit

Jean-Marc Barki de la société SEALOCK, membre de l'AFICAM, fait partie de la délégation des 400 entrepreneurs du monde entier, dont 60 français, qui s'est réunie du 31 octobre au 2 novembre à Nice. Faisant partie du réseau d'entrepreneurs Croissance Plus, Jean-Marc Barki a été Président de l'AFICAM et de FEICA de 2006 à 2009. L'objectif de ce sommet est de remettre aux autorités politiques du G20 des propositions de mesure destinées à promouvoir l'entrepreneuriat, l'une des clés pour sortir de la crise.



Charte Environnementale FIPEC : l'engagement d'une filière

Au cœur des préoccupations des entreprises, du grand public et des institutions, l'environnement et la santé sont parmi les piliers de toute stratégie industrielle. Partageant la plupart des sujets environnementaux et réglementaires, les syndicats de la FIPEC ont vu l'intérêt de créer une instance de réflexion commune, la Commission Environnement. Sa mission, d'intérêt commun à l'ensemble des secteurs, est de donner une visibilité au développement éco-responsable de ses adhérents et de les accompagner dans leur démarche de progrès.

La première action de la Commission s'est attachée à synthétiser en un support, à la fois plaquette et affiche, les engagements et actions des industriels de la FIPEC en faveur du développement durable. La Charte Environnementale est le fruit de ce travail mené en concertation avec les chefs d'entreprises, responsables marketing et techniciens membres du groupe de travail dédié.

Reflét d'une branche industrielle responsable

La Charte Environnementale met en relief les grands axes de progrès en matière de développement durable des industries des peintures, enduits et vernis, des encres d'imprimerie, des couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement, des colles, adhésifs et mastics, des produits pour la préservation du bois. Elle donne du sens au volet environnemental du développement durable et rend compte du travail engagé depuis plusieurs décennies à tous les niveaux de l'activité de production :

- Eco-conception
- Propriétés et bénéfices des produits
- Optimisation des outils, des procédés industriels et de la logistique.

Elle délimite clairement les 4 domaines d'action des fabricants et les positionne comme des industriels éco-responsables :

- Agir sur le changement climatique
- Préserver la santé et l'environnement
- Optimiser l'utilisation des ressources naturelles
- Communiquer en faveur des bonnes pratiques

Agir, optimiser, préserver, communiquer

Depuis plus de 20 ans, au-delà des obligations réglementaires, les industriels ont intégré les enjeux environnementaux dans l'évolution de leurs produits, leur processus de fabrication, la logistique et la communication en faveur des bonnes pratiques.

Les facteurs écologiques et sanitaires sont parmi les piliers de l'innovation dans les secteurs représentés par la FIPEC. Ils ont induit un management environnemental à tous les niveaux de l'activité auquel les utilisateurs et les consommateurs sont sensibles.

Le développement de nouvelles technologies et pro-



Intérieur de la Charte environnementale exploitable au format affiche

priété n'est que la partie émergée de l'iceberg. La mobilisation des fabricants en faveur d'un développement durable est présente à tous les niveaux du cycle de vie d'un produit.

- Evolution de la composition des produits : choix des matières premières, exploitation de la chimie du végétal...
- Optimisation du processus de fabrication : rationalisation des besoins en matières premières et de la consommation d'eau, maîtrise de la dépense énergétique, gestion des déchets...
- Développement de nouveaux procédés d'application : économie de produit, confort d'utilisation...

Les industriels cherchent systématiquement à concilier les propriétés écologiques avec les performances techniques et économiques de leurs produits. Plusieurs exemples donnent un aperçu des progrès

réalisés en matière de respect de la santé et de l'environnement.

Réduction des émissions de COV

Produits hydrodiluable, à hauts extraits secs, à base de plantes, séchage à Ultra Violet... sont quelques exemples des innovations agissant sur la réduction des émissions de COV.

Dans le secteur des peintures, la généralisation progressive des produits en phase aqueuse (produits dits « à l'eau ») reflète cette volonté. Ils concernent aujourd'hui plus de 70% des peintures. Les mêmes progrès sont observés dans le secteur des encres et celui des colles où 80% des produits disponibles sont hydrodiluable. Sans solvant, ces nouvelles générations de produits présentent un très faible niveau d'émission de COV.

Dans des secteurs aussi différents que la peinture

automobile ou industrielle, les encres d'imprimerie ou les colles, la technologie de séchage à Ultra Violet permet de diminuer significativement les émissions de CO₂. Par exemple, l'utilisation de ce système dans un atelier de carrosserie peut réduire de 4 à 7 tonnes par an ces émissions polluantes.

Les fabricants d'encres pour l'emballage commencent à proposer des produits biocompostables utilisés pour l'impression flexographique sur film et sur papier. Ils permettent la fabrication d'emballages 100% biodégradables.

Exploitation des ressources végétales

La filière de la protection et du traitement du bois s'investit activement dans la recherche de solutions écologiques pérennes. Aujourd'hui, des produits de traitement du bois 100 % naturels et biodégradables, à base d'extraits naturels de plantes, se multiplient. Dans le domaine des adhésifs, les dérivés d'amidon sont très utilisés et l'utilisation de l'huile de soja se généralise pour la fabrication de produits de substitution.

Limitation de la quantité de produits utilisés

L'un des axes importants de la Recherche et du Développement, quels que soient les secteurs, réside dans l'économie de produit à l'application et le confort d'utilisation, notamment avec des produits quasi inodores. En plus d'être écologiques, les évolutions technologiques constantes améliorent productivité et performances.

Dans le bâtiment, la quantité de peinture utilisée pour une même surface a été divisée par 2 en 30 ans. Parallèlement, la durée de vie des peintures extérieures est passée de 6 à 8 ans pour les anciennes générations de produits et de 15 à 20 ans pour les produits actuels.

Moins de produits utilisés, moins de couches à appliquer et l'allongement de la durée de vie participent activement à la préservation de l'environnement. Ces évolutions se répercutent sur le transport et limitent globalement le niveau de pollution généré par l'activité industrielle.

Recyclage et gestion des déchets

La gestion des déchets et leur recyclage sont devenus incontournables dans la vie de l'entreprise. Dans la logique de suivi du cycle de vie d'un produit, les industriels organisent la collecte et le traitement des déchets afin d'en réduire la production et d'accroître leur valorisation.

Dans le secteur des peintures industrielles, certains fabricants ont mis en place des solutions de recyclage des peintures en poudre. Cette prise en charge comprend leur traitement et leur conditionnement pour devenir de nouvelles matières premières prêtes à l'emploi.

Les fabricants de colles développent des concepts d'emballage éco-dose et éco-recharge dont l'enjeu est d'alléger le poids des produits et de limiter la quantité d'emballage (par exemple substituer le métal par le plastique) pour réduire les déchets.

Management environnemental

Les entreprises intègrent systématiquement dans leur management global les volets hygiène, santé et environnement. Les démarches HSE (Hygiène - Santé - Environnement) et la mise en place d'un management environnemental se généralisent avec la volonté de maîtriser les incidences inhérentes à l'activité et la production industrielle.

Des études d'impact sont réalisées afin d'évaluer les risques et des outils de gestion et de contrôle sont mis en place.

Pour accompagner les entreprises dans ces démarches, l'industrie des revêtements, au niveau international, a développé « Coatings Care », un programme spécifique d'action, de gestion et de progrès. Cet engagement mondial comporte un ensemble de guides de bonnes pratiques sur l'hygiène, la sécurité

et l'environnement dans tous les domaines de l'activité industrielle : production, transport, distribution, suivi de la vie des produits et communication.

Démarche volontaire et indépendante des réglementations, Coatings Care s'harmonise avec les normes ISO 9000 et 14001. De nombreuses unités de production des entreprises adhérentes sont certifiées et la majorité des membres FIPEC ont adhéré au programme Coatings Care.

Parallèlement, la FIPEC a développé un logiciel spécifique, COVExpert®, une première mondiale, qui assiste les industriels dans l'évaluation et le calcul des émissions de COV en simulant les conditions réelles des processus de production dans tous les domaines couverts par la FIPEC. En 2007, il a été certifié par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie) avec l'aval de l'INERIS (Institut National pour l'environnement industriel et des Risques).

Reflet de la démarche éco-responsable des entreprises adhérentes aux syndicats membres de la FIPEC, la Charte Environnementale témoigne de l'engagement sur les défis environnementaux et de santé et identifie les axes de travail. Un engagement d'autant plus important que les produits fabriqués sont omniprésents dans le quotidien et souvent indispensables à l'industrie.

16



Charte environnementale FIPEC : déjà une renommée mondiale

A l'occasion de la réunion internationale Coatings Care, la FIPEC a présenté sa Charte Environnementale avec l'ambition de la voir intégrer le programme mondial de progrès.

Très bien perçue par l'ensemble des participants (Angleterre, Hollande, USA, Japon, Mexique et Brésil), elle a fait l'objet d'une seconde présentation, cette fois-ci auprès de l'IPIC (International Paint and Printing Ink Council), l'organisme mondial représentant les industries des peintures et encres d'imprimerie. La Charte Environnementale française s'est ainsi imposée comme référence et un accord devrait intervenir l'an prochain pour l'adapter et la décliner dans les pays membres.